



Juin 2017



**ZONES URBAINES**  
 ZONES URBAINES destinées à accueillir essentiellement de l'habitat  
 UA = zones urbaines à densité élevée correspondant aux foyers du centre-ville  
 UMa = secteur de Damerencourt destiné à accueillir des constructions qui accueillent principalement des logements collectifs et des équipements  
 UB = zone urbaine à densité variable portant sur les foyers de Petite-Croix et de la Chapelle  
 UMa = secteur de la cité Cadoret destiné essentiellement à accueillir de l'habitat  
 UC = quartiers périphériques urbains de densité moyenne construits à faible hauteur  
 UCa = secteur de constructions de forme collective développées sur trois niveaux (R+2) des opérations sur les quartiers de Claret et de Guinée  
 UCD = secteur résidentiel affirmé au contact des zones urbaines centrales ou des zones touristiques  
 UCD et UCD = quartiers de renouvellement urbain de Bion-Danger  
 UG = secteurs ruraux de développement  
 UGn = secteurs ruraux de développement de faible densité

ZONES URBAINES destinées à accueillir des activités économiques et des équipements publics  
 UE = zone qui regroupes les équipements collectifs et les services publics ou privés à destination socio-éducative, d'enseignement de caractère technique et administratif  
 UP = zone destinée à l'accueil d'installations et d'établissements liés aux activités de pêche, d'artisanat et de loisirs liés au milieu marin  
 UT = secteur de développement touristique des Alizés et de la Baie du Moule

UX = pôle d'activités de Claret et de Bellevue  
 UXs = destinés à l'accueil d'activités économiques, de commerces, d'artisanat et de services liés à l'animation économique et urbaine du quartier de Damerencourt

**ZONES A URBANISER**  
 1AU = secteurs dont le niveau d'équipements d'infrastructures et l'insuffisance de capacité de desserte ne permettent pas de construction immédiate  
 1AUs = secteur de développement touristique de la presqu'île de la Baie  
 1AUc = secteur destiné à l'accueil d'habitat collectif ou individuel, de commerces, d'équipements et de services  
 1AUd = secteur d'extension des pôles ruraux de développement  
 1AUe = secteur destiné à la mise en valeur du patrimoine culturel lié à l'habitation Néron  
 1AUf = secteur destiné à l'implantation des activités industrielles et artisanales  
 2AU = secteurs ruraux destinés à être convertis à l'urbanisme ou des secteurs dont l'absence ou l'insuffisance d'équipements et de réseaux suppose une recodification d'ensemble en termes d'aménagement et d'organisation  
 2AUb = secteur de développement du site de Guinée-Morot-Portland  
 2AUc = secteurs de renouvellement urbain de Bion-Danger, de Guinée, de Petite-Anse, de Petite-Croix

**ZONES AGRICOLES**  
 A = zones agricoles  
 Aenr = zones agricoles spécialement dédiées à l'exploitation des énergies renouvelables  
 Ah = secteurs de haute et de capacité d'accueil limitées permettant d'accueillir des constructions dans des conditions de hauteur d'implantation et de densité limitées  
 Ap = secteurs de lotissements  
 Ap = secteurs agricoles protégés où la construction est interdite (nord et nord-est du territoire)

**ZONES NATURELLES**  
 N = zones naturelles concernées par mesures de protection ou présentant un intérêt environnemental et paysager ou un intérêt d'ordre patrimonial  
 Nt = secteur littoral de Saint-Marguerite pour la mise en valeur du cimetière  
 Ns = secteur du littoral de l'Aure-Bord